

Early childhood education and care in Canada 2016

Ce document présente les faits saillants du rapport *Early childhood education and care in Canada 2016* (Éducation préscolaire et garde à l'enfance au Canada, 2016) et, avec les éditions précédentes, il permet d'examiner sur les vingt-cinq dernières années la situation de l'éducation préscolaire et de la garde à l'enfance (EPGE) au Canada et de programmes connexes.

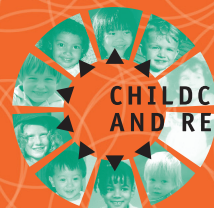
AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES EN SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS

- Il y a eu une augmentation relativement importante du nombre de places en services de garde réglementés en 2016 à comparer à une bonne partie de la décennie précédente.
- En 2016, à l'échelle du Canada, on comptait 1 349 827 places en services de garde réglementés pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.
- À savoir: 636 157 places à temps partiel et à temps plein en garderie¹ pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, 570 022 places en garderie scolaire pour les enfants d'âge scolaire jusqu'à 12 ans; et 143 647 places en services de garde en milieu familial réglementés (ou garde familiale régie) pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.
- La hausse nette de places en services de garde réglementés de 2014 à 2016 a été de 148 819 places à la fois en garderie et en garde familiale régie pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.
- La hausse de 2012 à 2014 était plus marquée (214 166 places), mais l'augmentation actuelle est notable lorsque comparée aux quinze dernières années.
- De 2014 à 2016², le nombre de places en garderie pour les enfants de 0 à 5 ans³ a augmenté de 92 996 places et le nombre de places en garderie scolaire (lesquelles accueillent habituellement des enfants âgés de 6 à 12 ans) a augmenté de 57 489 places; le nombre de places en garde familiale régie a, quant à lui, diminué légèrement, soit de 1 666 places.
- Le nombre de places pour les enfants âgés de 0 à 12 ans a augmenté dans toutes les provinces et tous les territoires, l'Ontario représentant 48 % de la hausse à l'échelle du Canada et le Québec, 41 %.

1 L'expression « garderie » désigne un service de garde à l'enfance offert dans une installation à des enfants âgés de 0 à 12 ans.

2 Les chiffres indiquant le nombre de places en garderie représentent la capacité d'accueil indiquée au permis, et non les inscriptions, des données qui ne sont pas disponibles.

3 Veuillez noter que les services de garde en milieu familial ne sont pas inclus dans le calcul de la couverture pour les enfants de 0 à 5 ans, car la répartition en fonction de l'âge n'est pas fournie pour la garde en milieu familial.



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

COUVERTURE: POURCENTAGE D'ENFANTS POUR QUI IL Y AVAIT UNE PLACE À TEMPS PARTIEL OU À TEMPS PLEIN DANS UN SERVICE DE GARDE RÉGLEMENTÉ

- La couverture pour les enfants de 0 à 5 ans a augmenté dans presque toutes les provinces et tous les territoires de 2014 à 2016. Pour le Canada dans son ensemble, cette hausse a été élevée comparativement aux années précédentes.
- Le nombre de places en garderie était suffisant pour accueillir à temps plein ou à temps partiel 28,9 % des enfants âgés de 0 à 5 ans, à savoir 4,8 % plus élevé qu'en 2014 (24,1 %) pour le même groupe d'âge.
- La couverture en garderie pour les enfants âgés de 0 à 5 ans atteignait son plus haut niveau (39,4 %) à l'Île-du-Prince-Édouard et son plus bas niveau (13,7 %) en Saskatchewan.
- La hausse plutôt élevée de couverture pour les enfants âgés de 0 à 5 ans de 2014 à 2016 est attribuable à l'interaction entre l'augmentation relativement importante du nombre de places au total et la légère réduction du nombre d'enfants dans la cohorte des enfants âgés de 0 à 5 ans (diminution d'environ 55 000 enfants).
- Le nombre de places en services de garde réglementés (y compris en garderie et garde familiale) était suffisant pour couvrir, à l'échelle du pays, les besoins de 27,2 % des enfants âgés de 0 à 12 ans, les pourcentages variant d'une province et d'un territoire à l'autre, soit de 8,4 % en Saskatchewan à 55,1 % au Québec.



NOMBRE D'ENFANTS

- À l'échelle du Canada, on comptait 2 202 000 d'enfants âgés de 0 à 5 ans, une baisse d'environ 55 000 enfants pour cette cohorte d'âges selon les données (chiffres arrondis) des éditions de 2014 et de 2016 du rapport Early childhood education and care in Canada.
- La cohorte des enfants âgés de 0 à 5 ans a diminué dans presque toutes les provinces et tous les territoires entre les éditions de 2014 et de 2016 du rapport (habituellement légèrement).

NOMBRE D'ENFANTS DONT LA MÈRE OCCUPE UN EMPLOI

- Selon les données de 2016 (chiffres arrondis), le Canada dans son ensemble comptait 1 389 000 enfants âgés de 0 à 5 ans et 1 848 000 enfants âgés de 6 à 12 ans dont la mère occupe un emploi.
- Quoique le nombre d'enfants dont la mère occupe un emploi ait fluctué au fil des ans, les chiffres de 2016 s'apparentent de près à ceux de 1995.
- Le nombre d'enfants dont la mère occupe un emploi est un facteur associé au taux d'emploi des mères (lequel a augmenté au fil des ans) et au nombre d'enfants dans chaque cohorte d'âge (lequel a fluctué).

LE TAUX D'EMPLOI DES MÈRES

- En 2016, le taux d'emploi des mères dont l'enfant le plus jeune était âgé de 0 à 2 ans était de 71 % et de 77 % pour celles dont les enfants étaient âgés de 3 à 5 ans; en 2014, il était de 70 % pour les mères d'enfants âgés de 0 à 2 ans et de 77 % pour les mères d'enfants âgés de 3 à 5 ans.
- Si on se reporte à 1998, soit 20 ans plus tôt, le taux d'emploi des mères était de 65 % pour celles dont l'enfant le plus jeune était âgé de 0 à 2 ans et de 71 % pour celles dont les enfants étaient âgés de 3 à 5 ans.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

FRAIS DE GARDE

- Les frais de garde médians versés par les parents pour un service de garde réglementé (tarifs combinés de la garderie et de la garde familiale régie) dans les plus grandes villes du Canada variaient d'aussi bas que 183 \$/mois dans plusieurs villes au Québec (poupons, bambins et 3-5 ans) à aussi élevés que 1 758 \$/mois (poupons), 1 354 \$/mois (bambins) et 1 212 \$/mois (3-5 ans) à Toronto en 2017.
- En 2017, sauf dans les villes du Québec et à Winnipeg, dans toutes les villes sondées, les frais de garde versés par les parents pour un poupon dépassaient 700 \$/mois.
- Dans toutes les villes, sauf à Charlottetown, dans les villes du Québec, à Winnipeg et à Regina, les frais de garde pour les bambins étaient supérieurs à 700 \$/mois et, dans toutes les villes, sauf à Charlottetown, St John, dans les villes du Québec, Winnipeg et Regina, les frais de garde pour les enfants de 3 à 5 ans dépassaient 700 \$/mois.
- Les frais de garde médians ont généralement augmenté de 2016 à 2017, bien que quelques villes aient connu de légères baisses.
- Les frais de garde étaient considérablement moins élevés dans les villes des trois provinces où les tarifs sont fixés à l'échelle provinciale, et ce, plus remarquablement au Québec, mais également au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard.

MODE D'EXPLOITATION DES SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS

- En 2016, le pourcentage de places en services de garde à but lucratif est demeuré le même à l'échelle du pays (30 %). Toutefois, ce pourcentage a augmenté dans quelques provinces ou territoires et il a diminué dans d'autres.
- Depuis 2006, le pourcentage de places offertes en garderies commerciales (à but lucratif) augmente constamment; en 2014, il atteignait 30 %.
- Les variations à cet égard à l'échelle du pays sont considérables, de 0 % à 72 % de l'offre.

- Dans les sept provinces et territoires où des données sur la répartition des places à temps plein et des places à temps partiel étaient disponibles, le pourcentage de places à temps plein en services de garde à but lucratif était considérablement plus élevé que le pourcentage de places à temps partiel dans ce type de service de garde. Le pourcentage de places à temps plein en services de garde à but lucratif variait de 5 % au Manitoba à 52 % au Québec et 79 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

DÉPENSES PUBLIQUES ALLOUÉES AUX SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

- Le total des allocations budgétaires pour les services de garde au Canada (provinces et territoires au total) a atteint 4,595 milliards de dollars au cours de l'année financière 2015-2016. À l'échelle du Canada, cette somme représente une augmentation de 323 millions de dollars par rapport à 2013-2014 (dollars non ajustés).
- Les sommes allouées par le Québec continuent de représenter une proportion substantielle des dépenses publiques totales pour la garde d'enfants au Canada. Les dépenses du Québec en matière de services de garde représentent 56 % des dépenses totales à l'échelle du Canada, bien que le Québec ne représente que 23 % de la population du Canada.
- Un calcul des dépenses publiques par place en services de garde réglementés indique que la moyenne des dépenses à l'échelle du Canada est demeurée plus ou moins statique, soit 3 461 \$/place en 2016 et 3 558 \$/place en 2014. Dans la plupart des provinces et territoires, il y a eu très peu de variation, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador où les dépenses par place ont considérablement augmenté. À noter que ce calcul s'appuie sur le total des dépenses provinciales et territoriales pour des services de garde réglementés et sur le nombre total d'enfants, et non sur les dépenses publiques réelles par place.



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA MATERNELLE

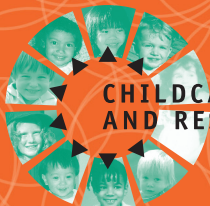
- Huit provinces et territoires offrent la maternelle à temps plein à tous les enfants âgés de cinq ans.
- La maternelle à temps plein est offerte à tous les enfants de quatre ans en Ontario. La Nouvelle-Écosse instaure actuellement par étapes la maternelle à temps plein pour ce groupe d'âge et le Québec en augmente le nombre, notamment pour les clientèles vulnérables. Dans les autres provinces et territoires, occasionnellement la maternelle est offerte aux enfants âgés de quatre ans. La Saskatchewan offre un programme de prématernelle pour les enfants défavorisés âgés de trois et de quatre ans.
- Quelques provinces et territoires exigent maintenant que les enseignantes de maternelle détiennent une formation spécialisée en éducation à la petite enfance: l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et l'Ontario (dans cette province, l'équipe d'enseignantes compte une éducatrice à la petite enfance). Aux Territoires du Nord-Ouest, on accepte comme qualification pour enseigner à la maternelle un diplôme de deux ans en éducation à la petite enfance et en Nouvelle-Écosse, le nouveau programme d'éducation préscolaire pour enfants de quatre ans est doté d'éducatrices à la petite enfance.



QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE RÉGLEMENTÉS

- Dans neuf provinces et territoires, les services de garde réglementés, à l'instar de la maternelle, relèvent maintenant du ministère de l'Éducation.
- Dans la plupart des provinces et territoires, les services de garde réglementés ont un programme éducatif cadre et, dans tous les cas, ce programme est différent de celui de la maternelle.
- Dans toutes les provinces et tous les territoires, les services de garde réglementés doivent détenir un permis. Dans quelques provinces et territoires, les services de garde qui offrent un service à mi-temps, ne sont pas tenus d'avoir de permis. Dans quelques provinces et territoires, des services peuvent déroger à certaines exigences réglementaires.
- Toutes les provinces et tous les territoires offrent des services de garde en garderie et en milieu familial régi à tous les groupes d'âge, de poupons à 12 ans.
- Les services de garde en milieu familial peuvent détenir un permis individuel ou être encadrés par une agence qui, elle, détient le permis.
- Les directrices de garderie doivent habituellement détenir un diplôme d'un an ou de deux ans en éducation à la petite enfance, mais quelques provinces et territoires n'exigent pas de formation pour les directrices de garderie.
- Aucune province et aucun territoire n'exige que tout le personnel d'une garderie ait une formation de niveau postsecondaire en éducation à la petite enfance. Toutefois, quelques provinces et territoires ont resserré leurs exigences en matière de qualification de 2014 à 2016.
- Au printemps de 2018, toutes les provinces et tous les territoires, sauf le Québec, avaient parachevé une entente avec le gouvernement fédéral en vertu du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Avril 2018
Revised May 31, 2018



**CHILD CARE RESOURCE
AND RESEARCH UNIT**

225 Brunswick Avenue, Toronto ON Canada M5S 2M6 Telephone 416 926 9264
Email: contactus@childcarecanada.org; Website: childcarecanada.org

All CRRU publications including this document may be downloaded from the website at childcarecanada.org.

The Childcare Resource and Research Unit (CRRU) is a policy research institute focused on early childhood education and child care (ECEC) and family policy. CRRU has a commitment to a universal, high quality, publicly-funded, inclusive ECEC system and collaborates with other researchers, NGOs, advocacy groups and government policy makers on ECEC and family policy. One of CRRU's basic operating premises is that public policy should be based on the best possible information about policy and practice available from multidisciplinary research and policy analysis.